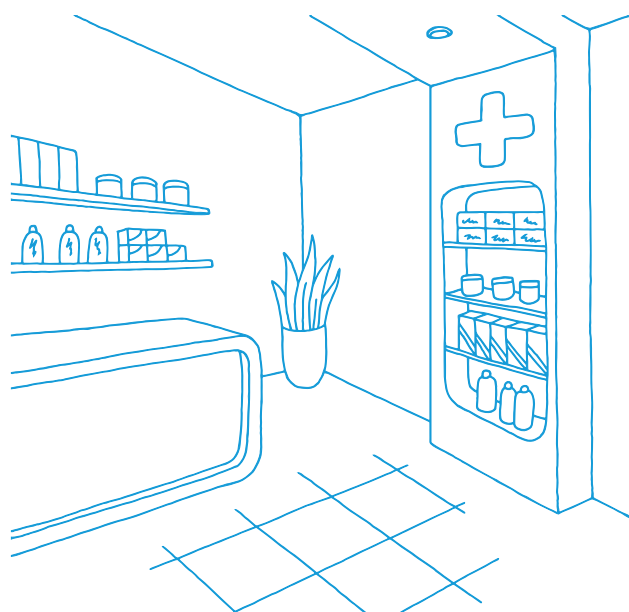


Substitution d'un biomédicament en officine



Aide à la décision

1

Vérifier l'éligibilité clinique avec le patient

- Stabilité de la maladie ?
- Patient à l'aise avec le dispositif actuel ?
- Effets indésirables antérieurs lors de changements ?
- Anxiété thérapeutique importante ?
- Poussée récente ou modification de traitement ?

2

Information standardisée au patient

« Pour votre injection, il existe plusieurs médicaments très proches, qu'on appelle des **biosimilaires**. Sur le plan médical, ils ont les mêmes garanties d'efficacité et de sécurité, mais le nom et le stylo peuvent changer. Il est possible qu'en pharmacie, on vous propose de changer pour un biosimilaire. Ce n'est pas une obligation : on doit vous expliquer ce qu'on vous donne, pourquoi on vous le propose, et vous pouvez dire oui ou non.

Si on change, vérifiez bien avec le pharmacien que vous aurez le même produit à chaque fois, et si vous avez des effets inhabituels ou que vous n'êtes pas rassuré-e, vous pouvez en parler avec votre pharmacien, me contacter ou en reparler avec moi à la prochaine consultation. »

3

Décision : substituer ou non

Si substitution possible :

- Expliquer le concept de la substitution et le motif
- Préparer le patient au dialogue en officine
- Rappeler le cadre légal de la substitution

Si substitution déconseillée :

- Inscrire « Non substituable – justification médicale »
- Indiquer au dossier brièvement : anxiété, instabilité, EI antérieurs, difficultés d'usage, contexte fragile...
- Préparer le patient au dialogue en officine

Bien vivre une substitution en pharmacie



Les 3 axes clés pour les patients

1

Vos droits

- **Vous devez être informé-e avant toute substitution**
- Vous pouvez accepter ou refuser
- La pharmacie doit ensuite délivrer le même produit sauf en cas de rupture (attention à ne pas confondre la rupture de stock nationale publiée par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) avec le stock de la pharmacie, faute de commande. Pour éviter toute méprise, pensez à commander votre traitement à l'avance en étant clair avec le pharmacien sur le nom de marque prescrit si vous ne souhaitez pas qu'un autre traitement vous soit délivré.
- Votre médecin peut exclure la substitution si nécessaire

2

Questions utiles à poser

- « Pouvez-vous m'expliquer ce que vous me donnez ? »
- « Est-ce le même stylo ou un autre modèle ? »
- « Pouvez-vous me faire une démonstration du dispositif d'injection ? »
- « Garderez-vous ce produit pour les prochaines délivrances ? »

3

Quand éviter un changement

- Si la maladie n'est pas stable
- Si vous êtes très anxieux-se
- Si vous avez eu des difficultés avec d'autres systèmes d'injection
- Si votre médecin a écrit « Non substituable »

L'important : posez vos questions et ne restez pas dans le doute.